

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er avril 2021
Rapporteur :
Monsieur Karim GHACHEM

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021
(accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Voeu : Quimper, 'zone de liberté' pour les personnes LGBTQIA+
Kemper Takad frankiz LGDTGE
Quimper freedom zone for LGBTQIO+**

Après avoir délibéré (1 abstention ; 46 suffrages exprimés dont 46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant, proposé par « Ensemble nous réussirons, majorité présidentielle » : Karim GHACHEM, Annaïg LE MEUR :

« A l'initiative de plusieurs parlementaires européens et en particulier de notre député européen Pierre Karleskind, le Parlement européen a adopté, jeudi 11 mars, une résolution proclamant l'Union européenne « zone de liberté » pour les personnes LGBTQIA+, en réaction aux « zones sans idéologie LGBT » décidées par une centaine de collectivités locales polonaises.

La nouvelle mesure LGBTQI+Freedom Zone déclare : « Les personnes LGBTIQ partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans crainte d'intolérance, de discrimination ou de persécution. »

Cet acte symbolique est un message simple et fort face aux obscurantistes qui tendent de restreindre les libertés et d'imposer une vision étriquée de notre société.

Depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTI ou ont adopté des « chartes régionales des droits de la famille » appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite traditionnelle, en particulier les familles monoparentales, de même sexe et arc-en-ciel. En Hongrie, en Roumanie, des projets de lois, des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non discriminations.

En France, on voit les propos du RN à Metz ou Perpignan parlant d'idéologie LGBT ou de dérive sociétale dangereuse.

En France, nous assistons à une hausse de plus de 33% des actes homophobes, le taux de suicide chez les jeunes LGBT est 4 fois plus important que dans le reste de la population. La période actuelle connaît une recrudescence des violences familiales.

Aussi, il est important d'affirmer et réaffirmer que dans nos territoires, chacune et chacun est libre de vivre sa vie, que Quimper est un espace de liberté et d'épanouissement pour toutes et tous.

Vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Vu la déclaration universelle des droits de l'Homme,

Vu la résolution du Parlement européen du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ (2021/2557(RSP)),

Le conseil municipal de Quimper, réuni lors de sa séance du 1^{er} avril 2021 :

- déclare Quimper comme « zone de liberté » pour les personnes LGBTIQ+, Kemper Takad frankiz LGDTGE ;*
- dénonce toutes les formes de violence et de discrimination contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. »*